

protégés; un travailleur sur quatre environ dans les services socio-culturels, commerciaux et personnels, qui comprennent les hôpitaux, les organisations religieuses et de bien-être et les organismes professionnels, etc., participait aux régimes de pensions des travailleurs. La construction comptait 235,000 adhérents, soit 44% de l'ensemble des travailleurs protégés, et le commerce de gros et de détail 196,200, soit 14% des travailleurs au Canada.

Sur les 15,853 régimes de pensions qui existaient au Canada au début de 1974, 11,242 étaient financés par des compagnies d'assurances, mais celles-ci figuraient pour moins de 15% des membres, soit 462,000 travailleurs sur un total de 3.4 millions. Les régimes comptant le plus d'adhérents étaient ceux destinés aux fonctionnaires; les cotisations de ces derniers sont versées au Fonds du revenu consolidé des divers paliers de gouvernement et ne sont donc pas détenues sous forme d'argent liquide ou de titres placés. Ces régimes, au nombre de 21 seulement, visaient 666,000 fonctionnaires, y compris ceux protégés par le Régime fédéral de pensions de retraite, les Forces armées, la GRC et les fonctionnaires de cinq provinces.

A part ces régimes de pensions destinés aux fonctionnaires, les régimes assez étendus avaient généralement recours à des fiduciaires particuliers ou constitués en sociétés comme organismes de consolidation. Bien que le quart seulement des régimes liés au travail fussent établis en fiducie, ils couvraient plus de 60% des adhérents, soit environ 2.17 millions de personnes sur un total de 3.42 millions.

En 1974, le montant total des cotisations versées par les 3.42 millions de participants ou pour leur compte s'est élevé à plus de \$2.99 milliards, dont plus de \$1.64 milliard ont été versés dans des caisses de fiducie. Cette entrée annuelle de liquidités est telle que les caisses de pensions en fiducie sont devenues l'une des plus importantes réserves d'argent au pays, avec un taux de croissance annuel de 10% à 12%; la valeur comptable de l'avoir accumulé a atteint à la fin de 1974 le montant record de \$18.28 milliards. Étant donné la rapidité avec laquelle ces caisses grossissent et l'ampleur des sommes qu'elles accumulent, Statistique Canada fait à leur sujet une enquête annuelle dont les résultats sont publiés dans le bulletin *Régimes de pensions en fiducie, statistique financière* (n° 74-201 au catalogue). Le tableau 8.22 présente une totalisation des principales données financières qui les concernent.

Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec sont traités au Chapitre 6.

Rentes sur l'État. La Loi relative aux rentes sur l'État, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1908, autorisait la vente de rentes. Elle avait pour but d'aider les Canadiens en leur assurant un moyen de subsistance pour leurs vieux jours. Cette loi a été l'une des premières mesures législatives importantes au Canada dans le domaine social. Cependant, dans les années 60, de nouvelles formes de législation comme le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse, assuraient au public une meilleure garantie que les rentes sur l'État. C'est pourquoi, à la fin de 1967, le Cabinet a émis une directive ordonnant le renvoi des vendeurs et la fin du programme de promotion des rentes.

Avec les années, les titulaires de rentes se sont trouvés dans une situation nettement défavorable, à cause de la poussée inflationniste et de la hausse des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt des rentes sur l'État variait entre 3% et 5¼% et s'établissait en moyenne aux environs de 4%.

La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État a été promulguée le 20 décembre 1975. Cette loi portait le taux d'intérêt sur les rentes à 7% et prévoyait un autre ajustement à l'échéance; elle prévoyait également un assouplissement dans l'administration des rentes, et mettait fin officiellement à la vente de rentes. C'est la Commission d'assurance-chômage qui est chargée de l'administration du programme.

8.5 Assurance-chômage

L'assurance-chômage fait partie de la vie économique et sociale du Canada depuis